

Pas dans les exercices subséquents, dans l'exercice en cours. La même loi dit à l'article 37:

... la partie non utilisée d'un crédit est annulée à la fin de l'exercice pour lequel il a été accordé.

Par conséquent, ce qu'a fait le Sénat, avec son budget des dépenses, c'est violer la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui a été adoptée par les deux chambres du Parlement.

De plus, ce crédit, qui donne aux sénateurs 153 \$ par jour pour faire acte de présence, est contraire à la *Loi sur le Parlement du Canada*. Ce type d'augmentation qui n'exige aucun reçu ne serait légal que si la loi était modifiée. Le Sénat, par crainte peut-être de voir le public réagir à cette augmentation considérable de salaire, n'a pas présenté de projet de loi et il essaie d'obtenir par le biais des crédits une chose qu'il n'a pas eu le courage de demander par voie législative.

Les renvois à des décisions antérieures qui ont été faits vendredi et aujourd'hui sont clairs: on ne saurait utiliser le budget des dépenses, que ce soit le principal ou le supplémentaire, pour faire adopter une mesure législative. Les Présidents de cette chambre ont indiqué qu'il fallait une mesure législative pour que les affectations de crédits soient acceptables.

Je vais résumer, en raison de l'importance du débat qui va commencer. Le Sénat du Canada a violé deux lois du Parlement: la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur le Parlement du Canada*. De plus, il a violé le règlement, confirmé par des Présidents antérieurs, en essayant d'obtenir par le biais d'affectations de crédits ce qu'il aurait dû obtenir par voie législative.

C'est une mesure dont les sénateurs profitent individuellement, et il est absolument inacceptable que l'on procède de la façon que suggère le Budget des dépenses supplémentaire pour l'exercice financier courant.

Je suis d'avis que la présidence a l'obligation de protéger non seulement la Chambre des communes et la loi, mais aussi les contribuables de ce pays.

• (1150)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme tous les honorables députés le savent, la question de fond soulevée par le député d'Ontario est présentement prise en délibéré et je suis sûr que la Présidence apprécie hautement les points de vue exprimés par les honorables députés de Kingston et les Îles et de Churchill et que cela aidera à prendre une décision dans cette importante question de procédure.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA CONSTITUTION

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon) propose:

Que la Chambre incite le gouvernement à ouvrir à tous les Canadiens le prochain cycle de discussions constitutionnelles, en adoptant, pour le processus de modification constitutionnelle, des principes directeurs assurant:

- 1) la participation au processus de tous les partis représentés au Parlement et dans les assemblées législatives provinciales et territoriales et non uniquement celle des gouvernements;
- 2) le concours d'autres parties ayant un intérêt à l'égard de l'issue de la question, comme les nations autochtones, les résidents du Nord, les minorités de langue officielle, les entreprises et les travailleurs, les femmes et les communautés multiculturelles;
- 3) le déroulement authentiquement équilibré du processus, sans domination ni manipulation réelles ou présumées par tout participant;
- 4) une discussion fondée sur les points de vue de gens ordinaires et l'opinion d'experts;
- 5) un échéancier et un engagement, de la part de tous les participants et ce, dès le début des travaux, permettant d'en arriver à une décision ferme sur l'ensemble des propositions d'amendements dans leur forme définitive;
- 6) un processus ouvert et transparent, permettant l'examen public des questions ayant un caractère officiel;
- 7) un débat amorcé à partir d'une seule condition préalable, la volonté de demeurer dans une fédération canadienne renouvelée; et

que cela ne soit pas considéré comme une question de confiance envers le gouvernement.

—Monsieur le Président, la motion présentée aujourd'hui à la Chambre par le Nouveau Parti démocratique